



## Compte-rendu de la CAPA du 16 juin 2016:

Mouvement intra-académique, congés de formation professionnelle, demande de postes adaptés et révision de notation

A la lecture des déclarations préalables (voir document joint pour celle du SNES), l'administration répond que :

- La **création du corps unique des Psy – EN** entraîne une mutation des missions. Pour Dominique Lévêque, il y a aura des répercussions sur l'implication des professeurs dans l'orientation, la sortie de la relation école/entreprise de nos missions... Cependant, le travail de construction du projet d'orientation, recentré sur la qualification de psychologue, n'en exclut pas pour autant la découverte du monde professionnel et économique.
- A propos de l'**ONISEP**, la construction de la nouvelle grande Région impacte forcément l'organisation des délégations régionales. Pour l'instant, un comité se réunit pour échanger sur des projets de publications communes, du budget unique, etc. Mais, pour Dominique Lévêque, mis à part quelques déplacements occasionnels entre les deux académies, il n'y aura pas d'impact sur le personnel.
- Concernant la question de l'obtention du **Master 2** pour les collègues contractuel(le)s qui n'en sont pas titulaires à l'entrée dans le nouveau corps, M. Colson répond que l'idée d'un accompagnement est intéressante. Le Rectorat se penchera sur les pistes d'action qu'il serait possible d'envisager, pour les collègues le souhaitant. Selon un état des lieux réalisé par le Rectorat, sur 72 contractuel(le)s, 48 étaient détenteurs (-trices) d'un M2, 1 d'un DEA, 8 d'un DESS, 1 d'un M1, 6 d'une Maîtrise, 7 d'une Licence et 1 d'un DEUG ! Nous rappelons que l'exigence du Master 2 (ou DEA/DESS) n'est en aucun cas une nouveauté dans la mesure où il est obligatoire depuis toujours pour faire usage du titre de Psychologue.

Une fois le procès verbal de la CAPA du 13 janvier 2016 approuvé, nous abordons les **situations personnelles** de certain(e)s collègues sur lesquelles l'administration se penchera prochainement afin d'y apporter des solutions.

Le projet de **mouvement intra-académique** est validé. Cette année, **26 demandes sont parvenues et 19 ont obtenu satisfaction** (dont 10 vœux 1). Ce qui est relativement comparable à l'an dernier (24 demandes, 17 satisfactions). Après le mouvement, il reste **52 postes vacants** dans les CIO, dont Sambre-Avesnois et Dunkerque Flandres à nouveau les plus touchés (respectivement 14 et 9 postes vacants), ce qui est énorme pour débiter une nouvelle année ! Il est évident que cela ne peut rester en l'état pour le bon fonctionnement des services et, tout en reconnaissant l'implication et l'efficacité des collègues non-titulaires, la solution passera par une reprise conséquente du recrutement au niveau national. **Les flux dans les divers CIO de l'académie sont représentés dans le tableau en annexe.**

Concernant les **demandes de congé pour formation professionnelle**, dix mois ont été attribués pour la catégorie. Quatre candidatures pour les « plus de 10 ans d'ancienneté » ont été formulées, **deux ont été accordées** à raison, chacune, d'un mi-temps étalé sur l'année 2016/2017. L'avis s'est porté sur la récurrence de la demande et la pertinence du choix de formation.

**Une demande de poste adapté** a été formulée et **retenue** pour un an, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Enfin, **une contestation de notation** a été étudiée mais **non recevable** du fait de la note, certes stagnante, mais plafonnant la fourchette de l'échelon.

Après étude des **projets de notation**, les syndicats interrogent le Rectorat quant à 7 collègues classés à l'échelon 1... échelon n'existant pas en tant que titulaires. L'administration répond que le reclassement à la sortie de formation n'a pas encore toujours été effectué... Cependant, la notation de ces collègues correspond à leur futur échelon et une collègue a été évaluée en deçà de la fourchette de référence. La note sera remontée. Pour les autres échelons, certains collègues ont été notés hors-fourchette avec appui d'un rapport comme la circulaire le préconise.

**Si vous souhaitez avoir de plus amples informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos commissaires paritaires SNES-FSU (Yann Bonenfant, CIO Dunkerque Flandres ; Odile Savary, CIO Val de Marque ; Séverine Nafati, CEFOCOP Lille).**

## Annexe : état des flux par CIO et barres d'entrée

CIO	Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Postes vacants après mouvement	Barres
NORD					
Cambrai	3	1		2	31
Centre Ressource Enseignement Supérieur	2			2	Recrutement spécifique
Centre ressource Orientation et Handicap					Recrutement spécifique
Douai	4	5	1		121
Dunkerque Flandres	10	1		9	267,2
Lille	2	2			300
Lille Est					
Lille Ouest					
SAIO					Recrutement spécifique
Sambre-avesnois	14			14	
Val de Marque		2	2		158,2
Valenciennes	6	1	2	7	21
PAS DE CALAIS					
Arras	1	1			134
Béthune	1	1			111,2
Boulogne-sur-Mer	3		1	4	
Bruay-la-Buissière	1			1	
Calais	5			5	
Hénin-Beaumont	4	1		3	38
Lens	1	2	1		111,2
Liévin	1		1	2	
Montreuil	1	1			206
Saint-Omer	3			3	
Saint-Pol-sur-Ternoise	1	1			241,2
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>52</b>	